# INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

## SURPRISE FIGARO PARTY

**PALAVAS-LES-FLOTS**

***13 et 14 juin 2026***

**Grade 5A**




**Autorité Organisatrice : Cercle Nautique de Palavas**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1. La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

## 1. RÈGLES

1.1 Les règles telles que définies dans l'AC.

1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à la Maison de la Mer

3.2 Un groupe WhatsApp « SURPRISE FIGARO 2 PARTY 2026 » sera mis en place pour relayer les informations

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 77.

## 4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

## *5.* SIGNAUX FAITS À TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le Cercle Nautique de Palavas.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

| | | |
|---|---|---|
| ***Samedi 13 juin :*** | *10 h 00* | *Inscriptions au club* |
| | *13 h 00* | *Briefing sur le quai* |
| | *13 h 55* | *Mise à disposition du Comité de Course pour les Figaro 2, pour parcours côtiers* |
| | *14 h 05* | *Mise à disposition du Comité de Course pour les Surprise, courses à suivre* |

| | | |
|---|---|---|
| ***Dimanche 14 juin :*** | *09 h 00* | *Café-croissant offerts sur le quai* |
| | *9 h 15* | *Briefing sur le quai* |
| | *9 h 55* | *Mise à disposition du Comité de Course pour les figaros 2, pour un ou plusieurs parcours côtiers* |
| | *10 h 05* | *Mise à disposition du Comité de Course pour les surprises, courses à suivre* |

6.2 Il n'y aura pas de début de procédure après 16H00 le dimanche 14 juin.

6.3 Le nombre maximal de courses par jour est de 5.

6.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe sont les suivants :

| | |
|---|---|
| Surprise | Pavillon « Surprise » |
| Figaro | Flamme triangulaire « Delta Skipper » |

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **ANNEXE A** pour les Surprise et en **ANNEXE B** pour les FIGARO.

## 9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **ANNEXE C** pour les parcours techniques et en **ANNEXE D pour** les parcours côtier**s,** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté requis de chaque marque.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours (tableau à l'arrière du bateau comité).

9.3 Les parcours seront de type technique pour les Surprise et côtier pour les Figaro.

9.4 **Parcours techniques :**
- Parcours 1 : 1 tour.
- Parcours 2 : 2 tours.

9.5 **Parcours côtiers :**
- Identification (affichage sur le bateau du comité de course au plus tard avec le signal d'avertissement)
- des annonces VHF, donneront le numéro de parcours à effectuer.

9.6 **Cas des parcours côtiers :**
L'envoi du pavillon "Delta" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "Delta" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.
Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à contourner en la laissant sur TRIBORD. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à contourner en la laissant sur BABORD. Ceci modifie Signaux de course.

9.7 **Réduction et modification de parcours Côtier** : les pavillons **Charlie/Alpha** envoyés au voisinage d'une marque de parcours (plus signaux sonores brefs) signifient qu'après le passage de cette marque il faut rejoindre directement la ligne d'arrivée.

9.8 Pointage officiel à une marque : le Comité de Course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la RCV 32.2). Les modalités d'application sont définies en annexe "POINTAGE OFFICIEL À UNE MARQUE".

## 10. MARQUES

10.1 Les marques pour les parcours techniques sont :

| Départ | Parcours | Changement de parcours | Arrivée |
|---|---|---|---|
| Bouée Jaune | Bouée Jaune | Bouée Rouge | Bouée Crayon Jaune |

10.2 Les marques pour les parcours côtiers sont :

| Départ | Parcours | Dégagement | Arrivée |
|---|---|---|---|
| Bouée Jaune | Bouée Jaune ou marques de parcours | Bouée Jaune | Bouée Crayon Jaune |

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont les zones interdites à la navigation, dont la zone interdite de la réserva marine de la côte palavasienne (banc des Porquières), les zones de protection autour des bateaux de plongeurs**.** La zone limite des 300 m de la plage, si elle est balisée.

## 12. LE DÉPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 77 pas avant 2 minutes après le top départ. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

12.3 DP] Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la séquence de départ des autres courses.

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS TECHNIQUE

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13.3 En cas de changement de parcours sur un parcours la bouée 2 dite de « dog leg » sera supprimée.

## 14. L'ARRIVÉE

14.1 **La ligne d'arrivée des parcours techniques** sera entre le mât d'un bateau comité arborant le pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 **La ligne d'arrivée des parcours côtiers** sera entre le mât d'un bateau comité arborant le pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée (bouée de Palavas dont les coordonnées sont en Annexe D).

14.3 En cas de réduction de parcours la ligne sera entre le mât arborant le pavillon S et le côté parcours de la marque où se fera la réduction.

## 15. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe « T » conciliation s'appliquera.

15.3 Un jugement semi-direct pourra être mis en place pour les Surprise.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Le temps cible d'une course de parcours technique est de 50 min.

16.2 Le temps limite pour finir la course d'un parcours technique pour le premier est de 1h20 min

16.3 Les bateaux ne finissant pas 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A5.1 et A5.2)).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au Cercle Nautique de Palavas**.**

17.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au Cercle Nautique de Palavas. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Si le jury juge applicable l'annexe « T », la réunion de conciliation pourra avoir lieu dès le dépôt d'une réclamation. Cela implique que le réclamant invite le réclamé à être présent au dépôt de la réclamation.

## 18. CLASSEMENT

18.1 Le classement se fera en temps réel.

- Le système de points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.
- 1 course doivent être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées :

- Quand moins de cinq courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

**19. RÈGLES DE SÉCURITÉ**

19.1 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.2 Le canal VHF de la course est le 77.

**20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT**

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury**.**

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

**21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**

21.1 Un bateau de type Surprise ou son équipement peut être contrôlé à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de type Surprise de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé*.*

21.3 [DP] Un bateau de type Surprise doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Vedette du comité de couleur bleu et grise, et un bateau arborant la flamme CNP pour l'arrivée des Figaro.

Vedette blanche du mouilleur

Semi-rigide du Jury : Pavillons jaunes / JURY en écriture noire

**23 EVACUATION DES DETRITUS**

Les détritus doivent être gardés à bord des bateaux et éliminés au port dans les containers appropriés.

**24 EMPLACEMENTS**

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

**25. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

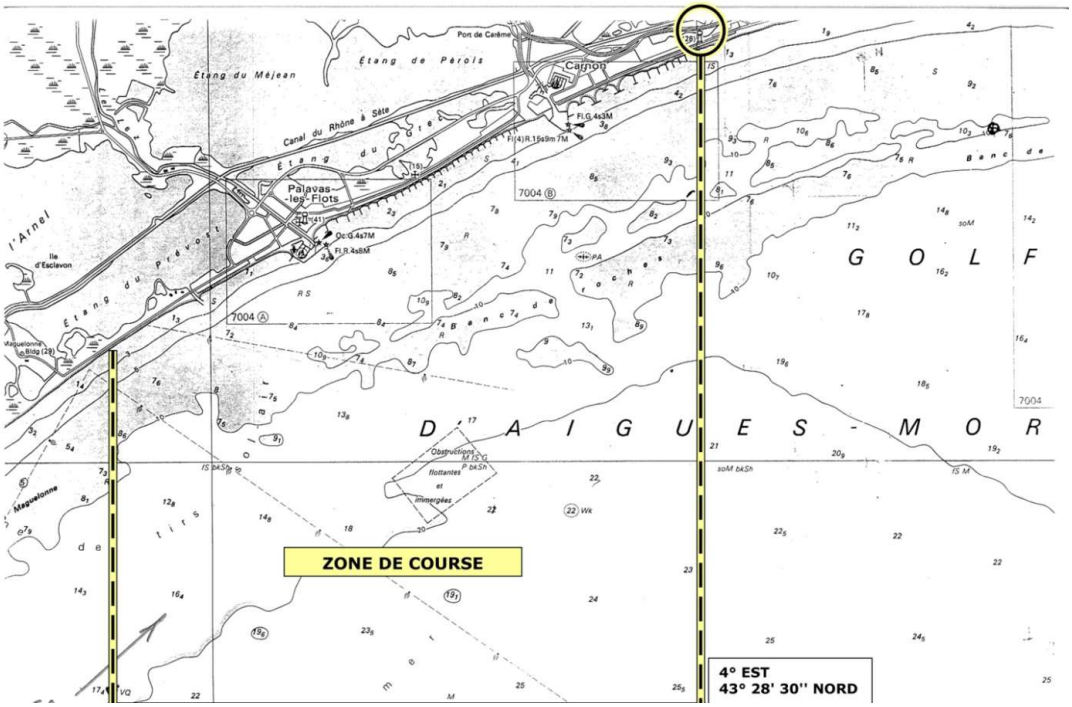
***26.*** **PRIX**

Les prix distribués seront à la discrétion de l'Organisateur

**ARBITRES DÉSIGNÉS**

Président du comité de course : Alain BACHELLERIE
Président du jury : Bruno GUTIERREZ
Comité de course stagiaire : Michel CHADELAS
Juge stagiaire : Denis SEBASTIEN
Juge stagiaire : Eric DESCRIAUD
Commissaire aux résultats : Bernard SCHWEITZER

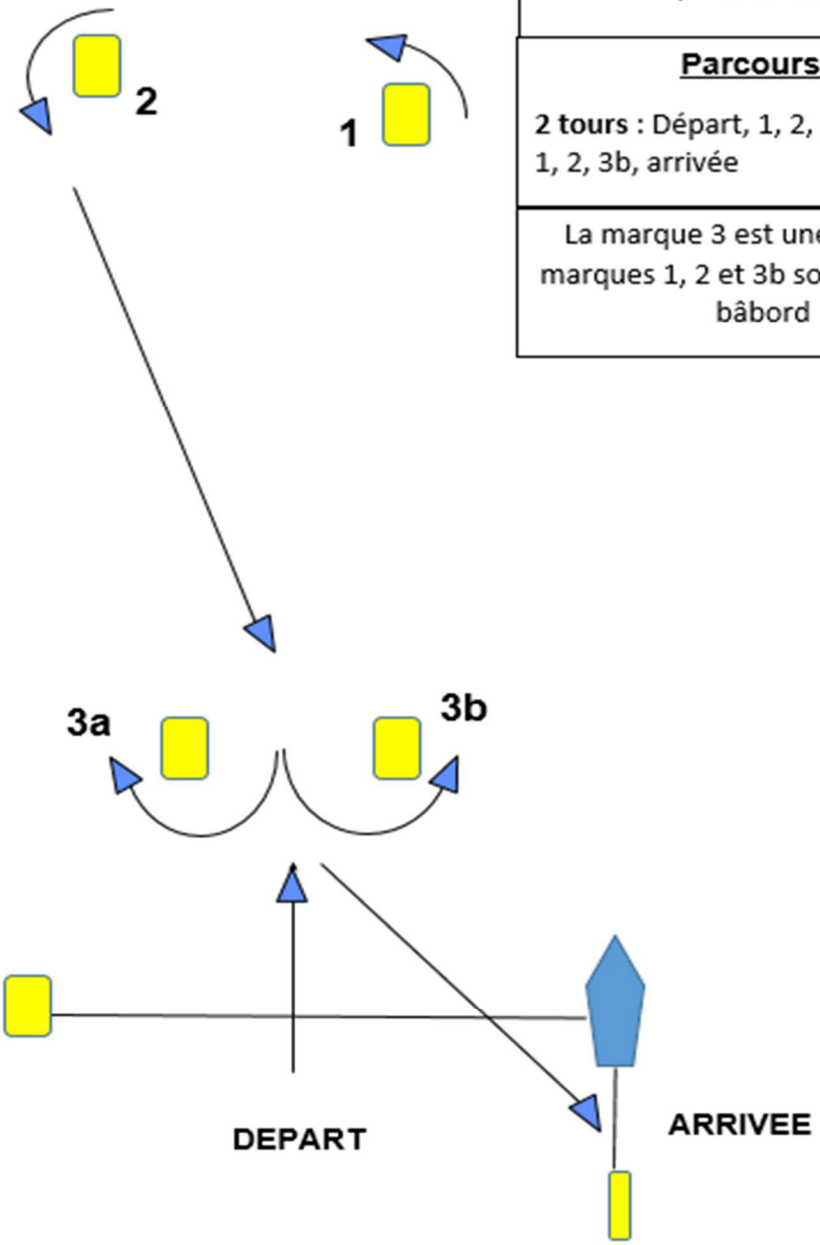
# ANNEXE A : ZONE DE COURSE SURPRISE




# ANNEXE B : ZONE DE COURSE FIGARO



# ANNEXE C PARCOURS TECHNIQUES




**Parcours 1**

**1 tour :** Départ, 1, 2, 3b, arrivée

**Parcours 2**

**2 tours :** Départ, 1, 2, porte 3a/3b, 1, 2, 3b, arrivée

La marque 3 est une porte, les marques 1, 2 et 3b sont à laisser à bâbord

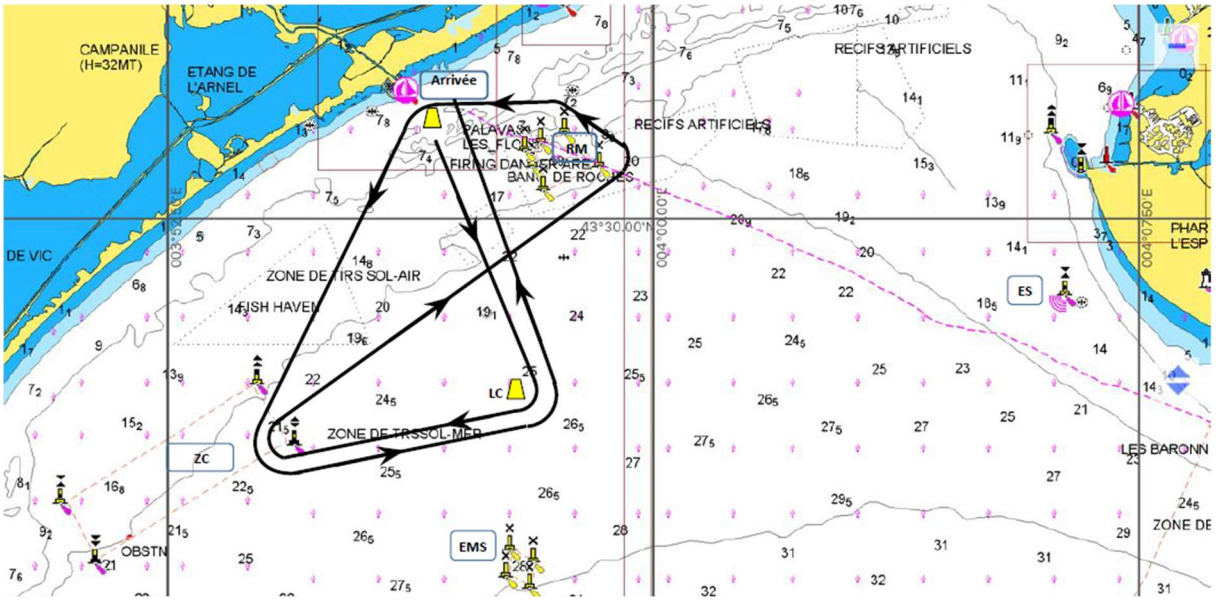
# ANNEXE D PARCOURS COTIERS

## Descriptions et positions approximatives des marques des parcours côtiers

| Marques | Description |
|---|---|
| Dgt – Bouée de dégagement | Bouée Jaune à +/- 0.8 mille du départ dans l'axe du vent. |
| Pal – Bouée de Palavas | Bouée Jaune 43°31,250'N – 03°56,340'E |
| Carnon – Bouée de Carnon | Bouée jaune 43°32,200'N – 03°59,200'E |
| ZC – Zone conchylicole | Cardinale N 43°28,149'N – 03°53,900'E<br>Cardinale E 43°27,457'N – 03°54,460'E<br>Cardinale S 43°26,156'N – 03°51,381'E<br>Cardinale W 43°26,838'N – 03°50,847'E |
| LC – Bouée Le Coulombrey | Bouée Jaune 43°28,100'N – 03°57,750'E |
| EMS - Emissaires | Bouée Sud 43°25,860'N – 03°58,081'E |
| PC LS – Port Camargue Les Sables | Cardinale Nord 43°31,200'N – 04°06,800'E |
| ES - Cardinale Espiguette | Cardinale W 43°29,152'N – 04°06,332'E |
| LB - Les Baronnets | Cardinale S 43°27,600'N –04°08,800'E |
| Mag – Bouée de Maguelone | Bouée Jaune 43°29,400'N – 03°55,000'E |
| RM – Réserve Marine Palavasienne<br>RM-A<br>RM-B<br>RM-C<br>RM-D | <br>Bouée A 43°30,770' N – 03°58,003 E<br>Bouée B 43°30,971' N – 03°58,631 E<br>Bouée C 43°30,599' N – 03°59,153 E<br>Bouée D 43°30,323' N – 03°58,296 E |

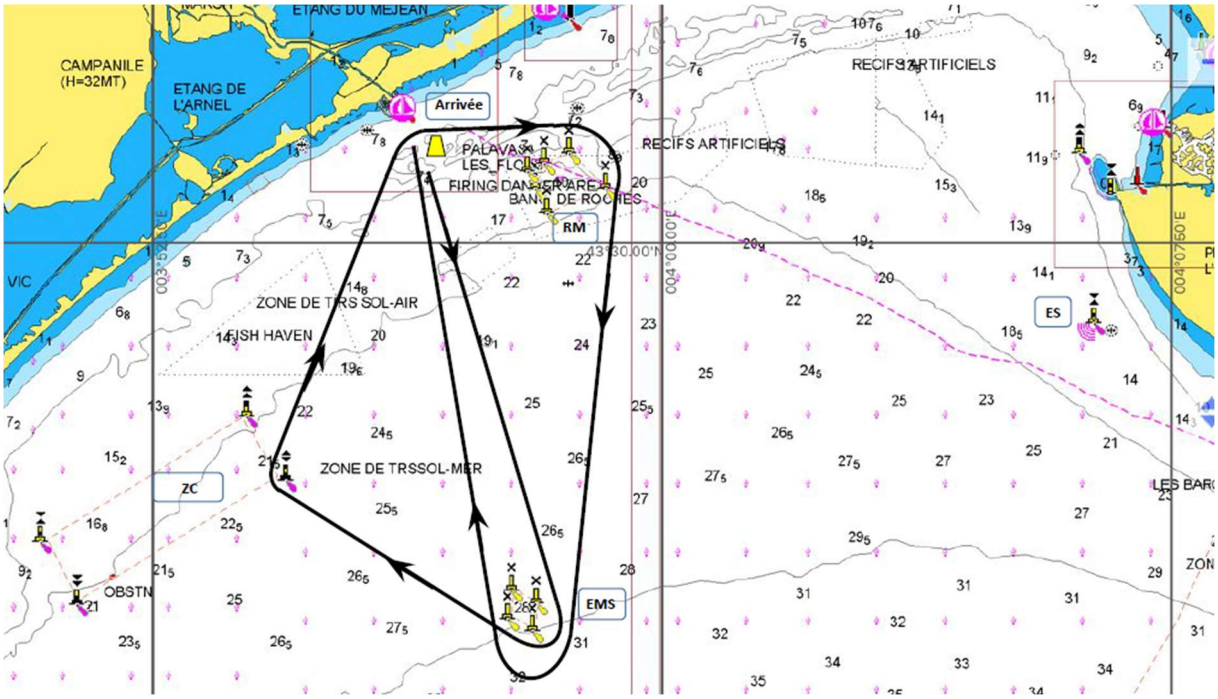
**Parcours N°3- 23 MN environ**

Dpt – Dgt éventuel - LC tri - ZC E tri –RM C bâb - RM B bâb - RM A bâb – Pal bâb - ZC E bâb – LC bâb - Arrivée Pal



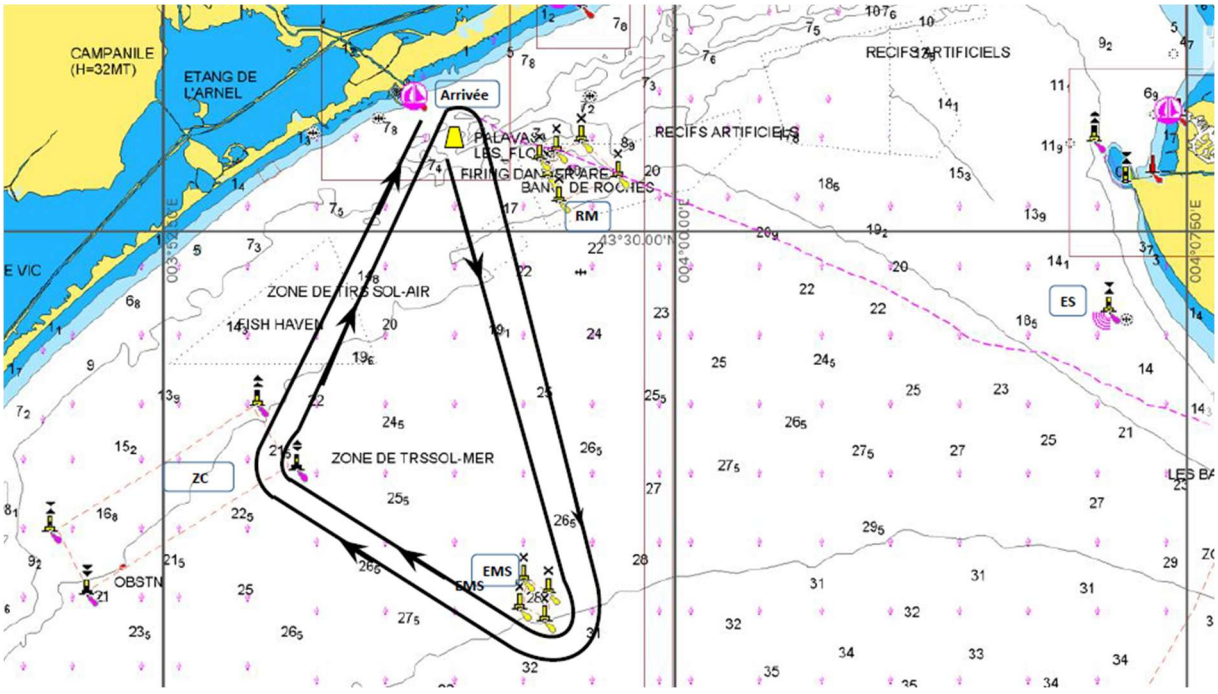
**Parcours N°4- 25 MN environ :**

Dpt - Dgt éventuel – EM S tri - ZC E tri – Pal tri - RM A tri - RM B tri - RM C tri - EM S tri - Arrivée Pal



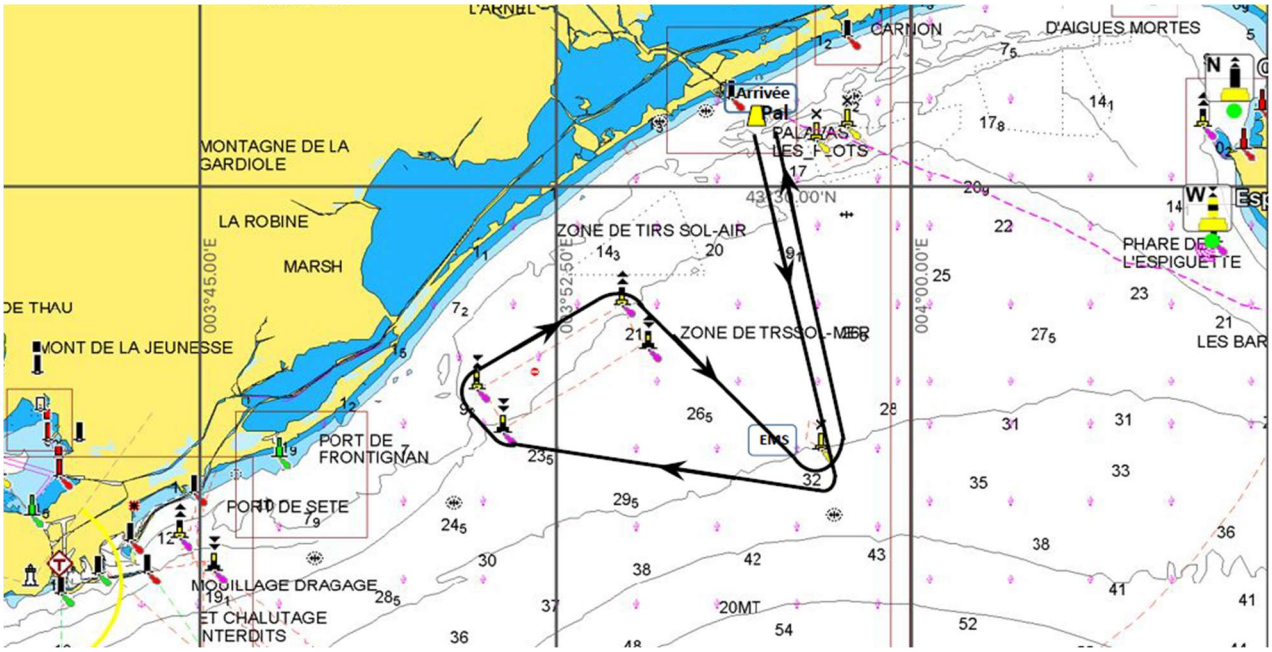

**Parcours N°5- 26 MN environ** :

Dpt - Dgt éventuel – EM S tri - ZC E tri – Pal tri – EM S tri - ZC E tri - - Arrivée Pal



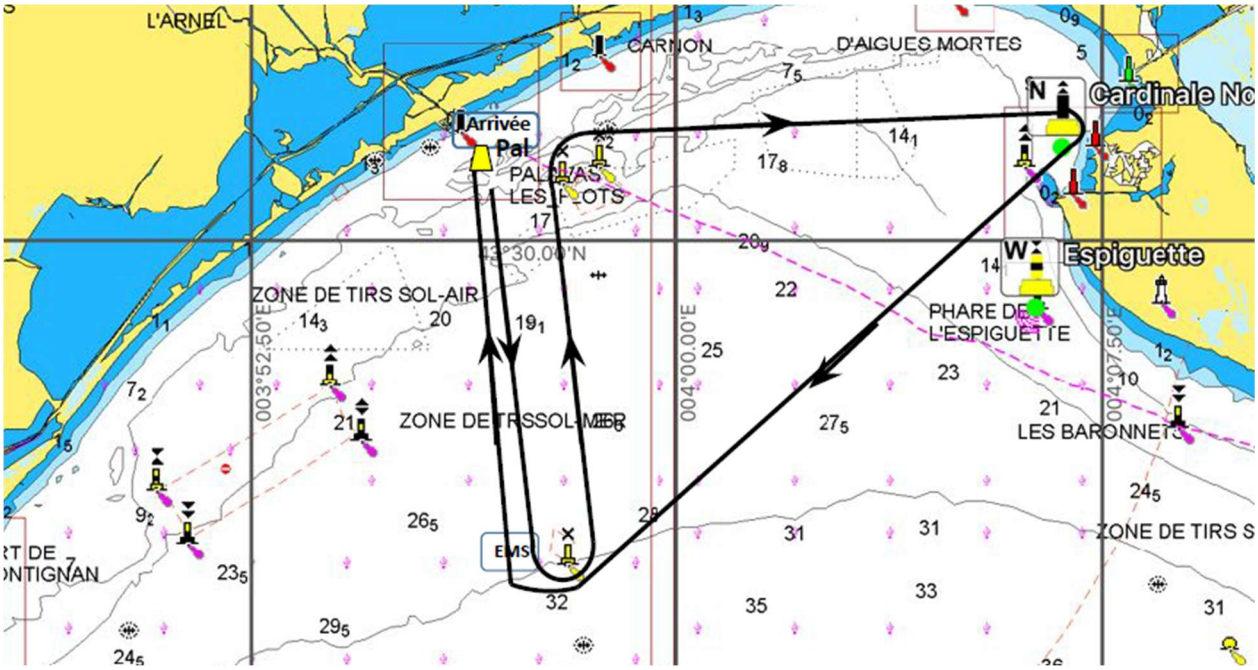
**<u>Parcours N°6 - 23 MN environ</u>** :

Dpt - Dgt éventuel – EM S tri - ZC S tri – ZC O tri – ZC N tri – EM S bâb - Arrivée Pal



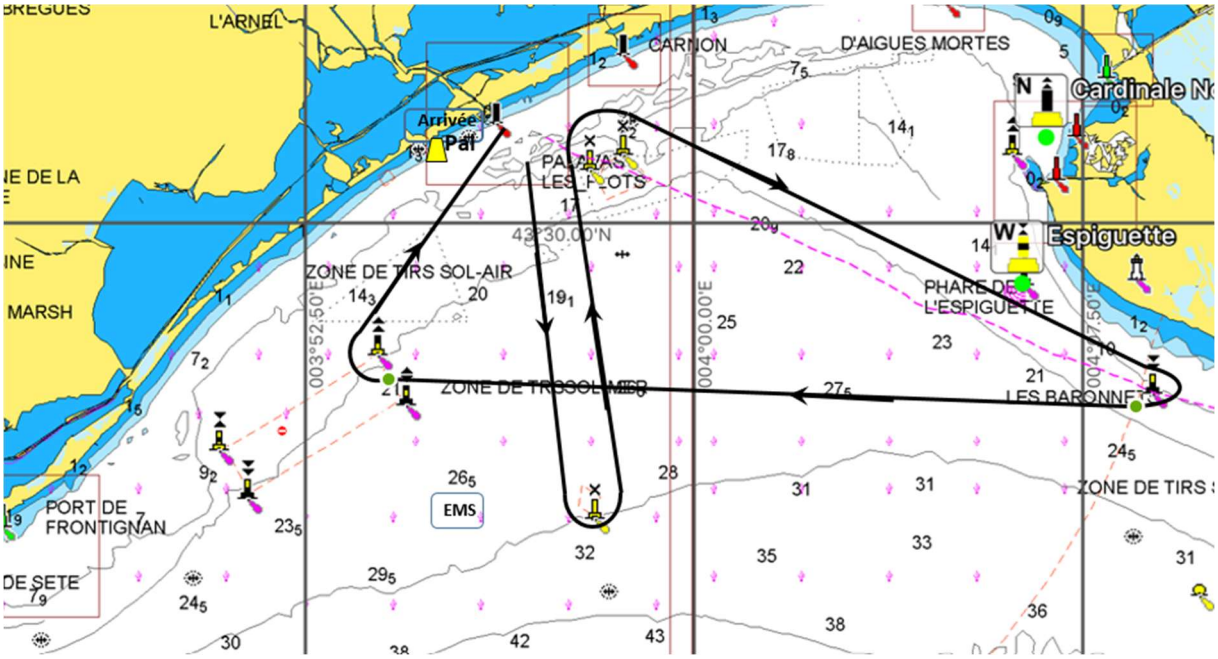

**<u>Parcours N°7 - 31 MN environ :</u>**

Dpt - Dgt éventuel – EM S bâb - - RM A tri - RM B tri – PC LS tri – EM S tri
- Arrivée Pal



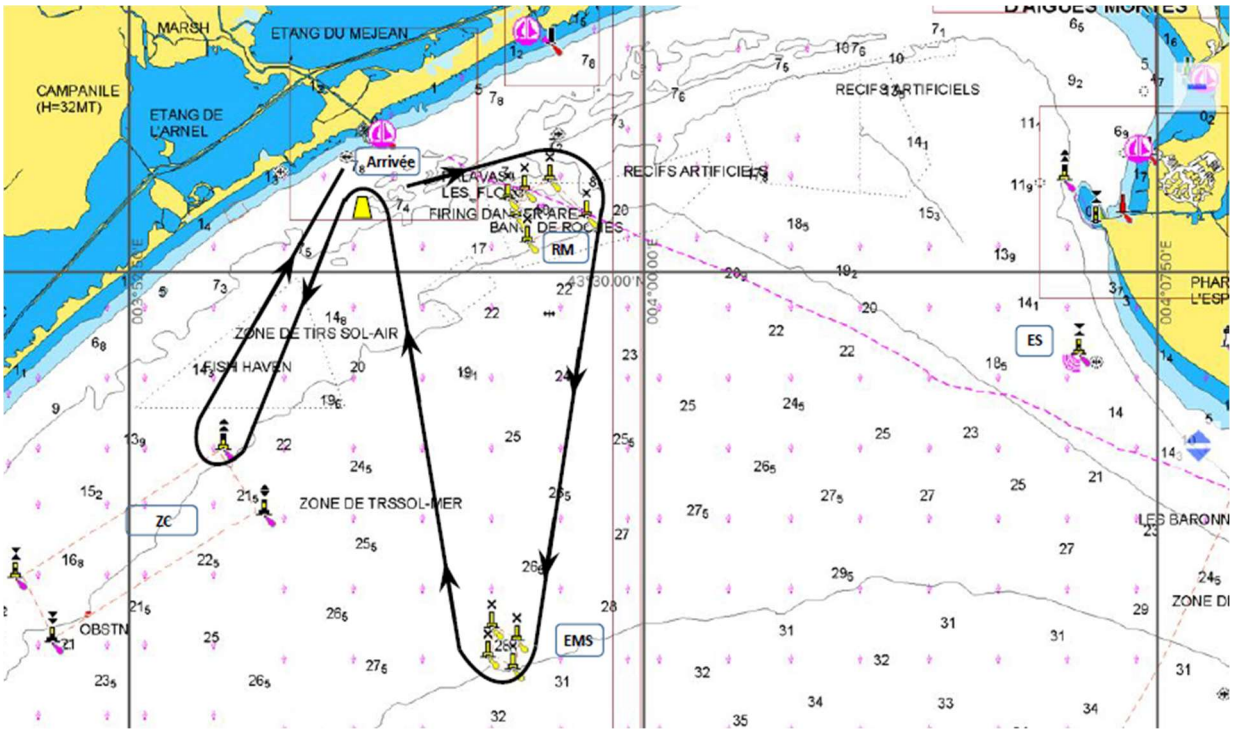
**Parcours N°8 - 31 MN environ :**

Dpt - Dgt éventuel – EM S bâb - - RM A tri - RM B tri – LB tri – ZC N tri - Arrivée Pal



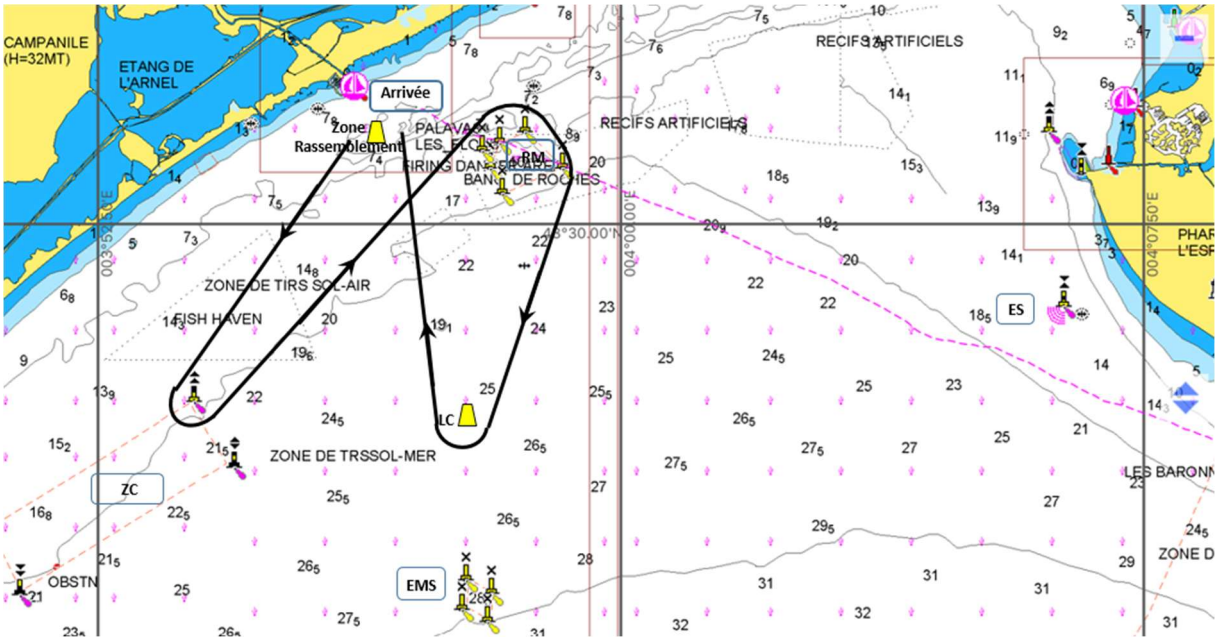

**Parcours N°9 - 20 MN environ :**

Dpt - Dgt éventuel –RM A tri - RM B tri – RM C tri – EM S tri – Pal bâb - ZC N tri - Arrivée Pal



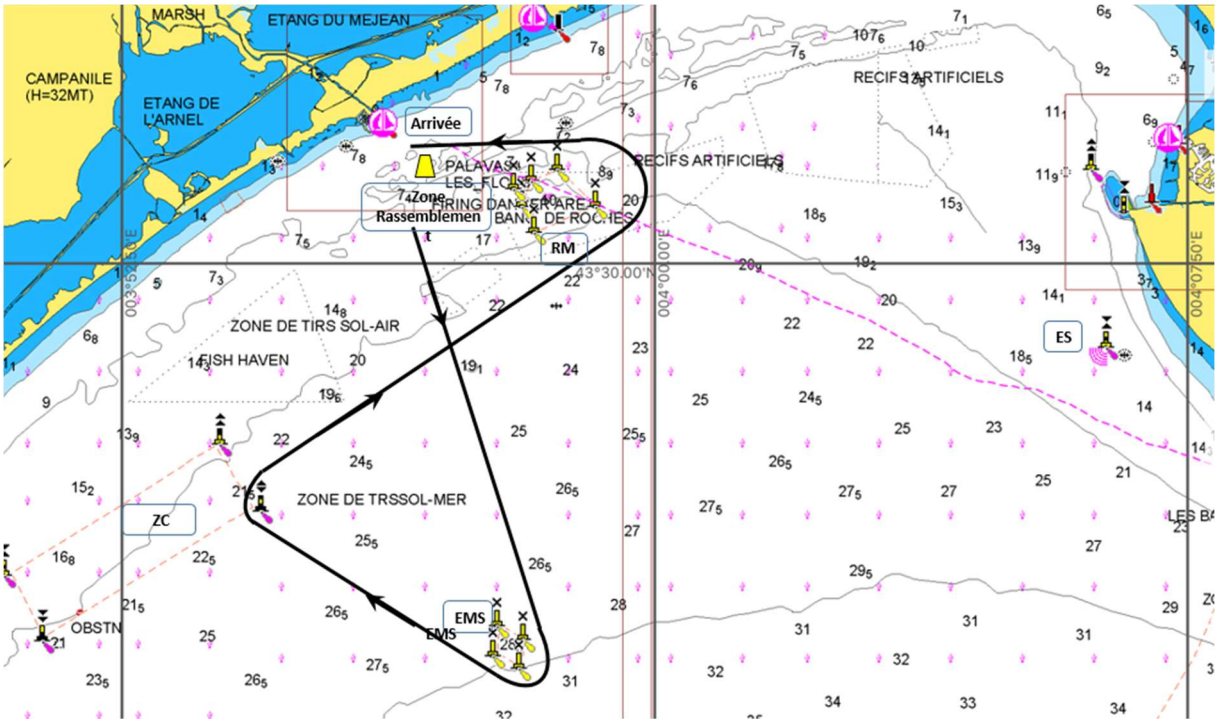
**Parcours N°10 - 15 MN environ :**

Dpt - Dgt éventuel – ZC N bâb - RM A tri - RM B tri – RM C tri – LC tri – Arrivée Pal



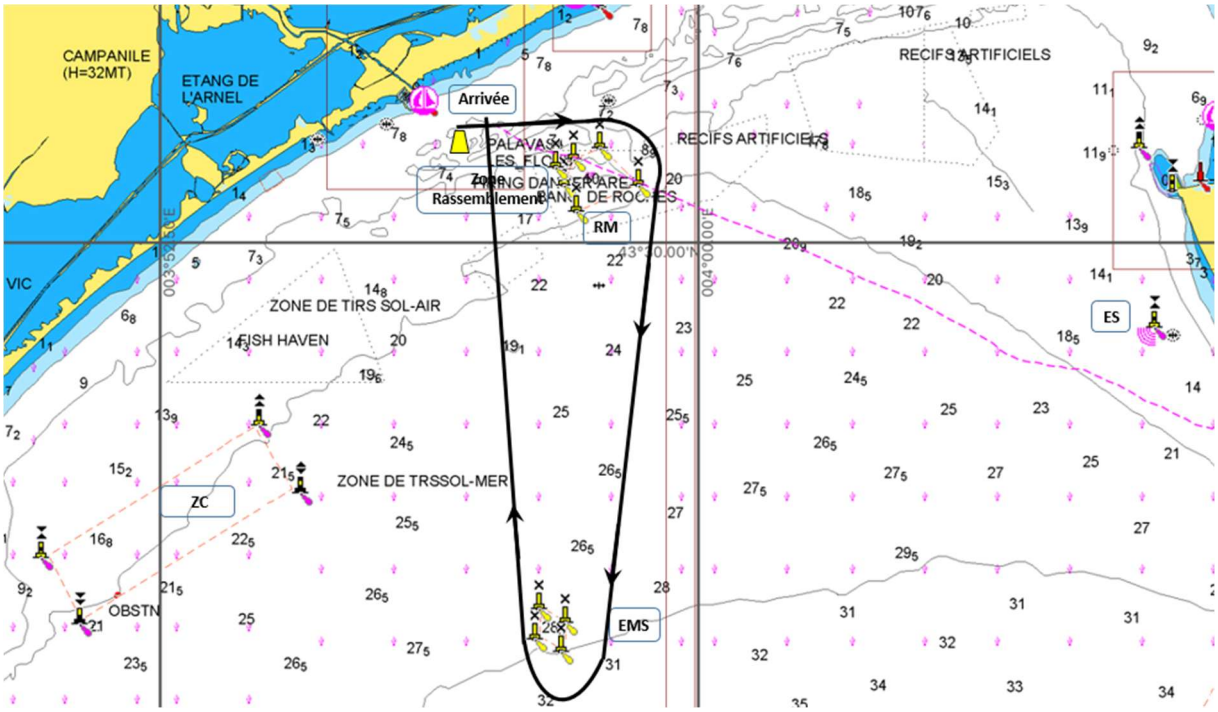

**Parcours N°11 - 16 MN environ :**

Dpt - Dgt éventuel –EM S tri –ZC E tri – RM C bâb – RM B bâb – RM A bâb
- Arrivée Pal



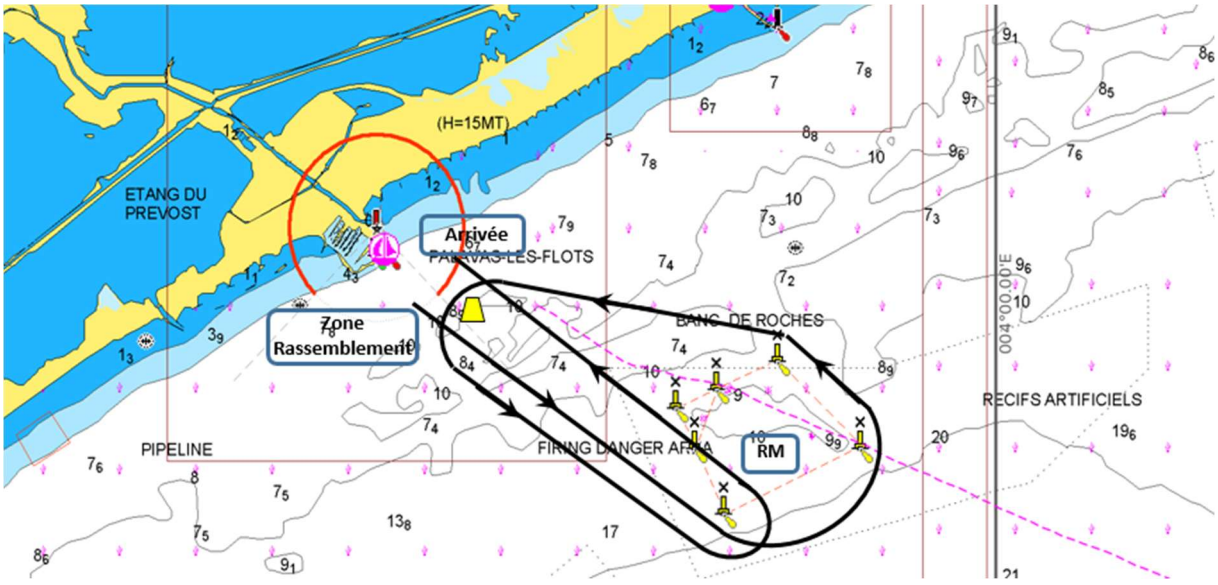
**Parcours N°12 - 13 MN environ :**

Dpt - Dgt éventuel –RM A tri – RM B tri – RM C tri – EM S tri - Arrivée Pal




**Parcours N°13 - 8 MN environ :**

Dpt - Dgt éventuel – RM D bâb – RM C bâb - RM B bâb - RM A bâb – Pal bâb – RM D bâb - Arrivée Pal



**Parcours N°14 - 9 MN environ :**

Dpt - Dgt éventuel – Carnon bâb – Pal bâb – Carnon bâb - Arrivée Pal

